

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

WILAYA DE SAÏDA

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE PROXIMITÉ MOULAY LARBI

SOUS-DIRECTION DES FINANCES ET DES MOYENS

N° : 01 / 2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à la loi n° 23-12 du 05/08/2023 et en application de l'article 65 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, modifié et complété,

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé de Proximité Moulay El-Arbi informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre du marché public n° 01/2026, lancée en date du 30/06/2026, concernant :

- **Lot n° 1** : Consommables non tissés
- **Lot n° 2** : Consommables pour hémodialyse

Suite à l'évaluation et l'analyse des offres, et conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, l'attribution provisoire est établie comme suit :

N°	Opérateurs Économiques	Montant minimum proposé	Montant minimum après évaluation	Montant maximum proposé	Montant maximum après évaluation	Délais de livraison	Observation
Lot n° 1	SARL V.M.C.M	3 141 316,18 DA	3 141 268,58 DA	6 282 632,36 DA	6 282 537,16 DA	12 mois	Offre la moins disante
Lot n° 2	SARL I.M.C	21 993 281,84 DA	21 993 281,84 DA	43 452 866,53 DA	43 452 866,53 DA	12 mois	Offre unique

Remarque : Les soumissionnaires contestant cet attribution provisoire peuvent introduire un recours dans un délai maximal de dix (10) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Fait à Moulay El-Arbi, le : 05/08/2026

Le Directeur